Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le 23/11/2022
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

Rapport annuel

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

(RAPPORT GLOBAL)

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2021 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2021

Copyright © 1996-2010 Diadème Ingénierie
et Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
SDAEP22

Document établi le 26 août 2022

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

Sommaire

- **Caractérisation technique du service public 3**
  - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
  - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE 3
  - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
  - NOMBRE D'ABONNEMENTS 5
  - RESSOURCES EN EAU 7
  - VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS 8
  - LONGUEUR DU RESEAU 8
- **Tarification et recettes du service public 9**
  - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 9
  - PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 9
  - LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION 10
  - LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION 11
  - LE PRIX DE L'EAU DE LA COMMUNE Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION 12
  - LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION 13
  - LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION 14
  - LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION 15
  - LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION 16
  - SYNTHESE DES TARIFS PAR COMMUNE POUR UN USAGER CONSOMMANT 120 M³ 17
  - RECETTES D'EXPLOITATION 19
- **Indicateurs de performance du service 22**
  - QUALITE DE L'EAU 22
  - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU 23
  - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU 24
  - PERFORMANCE DU RESEAU 32
  - RENOUVELLEMENT DES RESEAUX 40
  - TAUX DE RECLAMATIONS 40
- **Financement des investissements du service 41**
  - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE 41
  - BRANCHEMENTS EN PLOMB 42
  - ETAT DE LA DETTE (GLOBAL) 43
  - AMORTISSEMENTS REALISES (GLOBAL) 43
- **Actions de solidarité et de coopération décentralisée 44**
  - AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE 44
- **Synthèse des indicateurs des services 45**
  - BELLE-ISLE-EN-TERRE 45
  - LOUARGAT 45
  - TREGLAMUS 46
  - SECTEUR PAIMPOL GOELO 46
  - SECTEUR GUINGAMP 46
  - SECTEUR BOURBRIAC 47
  - SECTEUR PONTRIEUX 47
  - GLOBAL 47

Rapport annuel
EXERCICE
2021

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

Caractérisation technique du service public de l'eau potable

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La compétence eau potable est transférée à Guingamp Paimpol Agglomération sur l'intégralité de son territoire depuis le 1er janvier 2019. Cependant, le service d'eau potable est exploité par des syndicats sur une partie du périmètre de l'agglomération en application du principe de représentation – substitution.

Sur le territoire exploité par l'agglomération, on a 7 secteurs d'eau potable en 2021 :
- secteur GUINGAMP et commune de TREGLAMUS (affermage SUEZ)
- secteur PAIMPOL GOELO, secteur PONTRIEUX, secteur BOURBRIAC et commune de BELLE-ISLE-EN-TERRE (affermage SAUR)
- commune de LOUARGAT (exploité en régie)

Le présent rapport fait une synthèse des données de l'ensemble des services.

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

BELLE-ISLE-EN-TERRE : 1 400 habitants
LOUARGAT : 2 400 habitants
TREGLAMUS : 1 000 habitants
SECTEUR PAIMPOL GOELO : 18 936 habitants
SECTEUR GUINGAMP : 26 000 habitants
SECTEUR BOURBRIAC : 5 900 habitants
SECTEUR PONTRIEUX : 6 000 habitants

Total : 61 636 habitants

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

BELLE-ISLE-EN-TERRE :

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1er janvier 2012. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2023.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2016	Prise en compte de la réforme "construire sans détruire". Modification du tarif du délégataire. Modification du prix du forfait de branchement.
2	01/01/2018	Modification de l'assiette de consommation et des achats d'eau. Régularisation des achats d'eau excédentaires. Modification du tarif du délégataire.
3	01/01/2019	Transfert de compétence à Guingamp Paimpol Agglomération
4	12/07/2021	Modification du bordereau des prix unitaires pour les travaux

LOUARGAT :

Le service est exploité en régie.

TREGLAMUS :

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SUEZ EAU FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1er janvier 2010. La durée du contrat est de 14 ans. Il prend fin le 31 décembre 2023.

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2014	Prise en compte de la réforme "construire sans détruire" Modification de la rémunération du délégataire
2	01/01/2015	Modification de la formule de révision des tarifs. Prise en compte de l'indice ICHT-E hors effet du CICE.
3	01/01/2019	Transfert de compétence vers Guingamp Paimpol Agglomération.
4	01/01/2022	Prolongation du contrat de 2 ans (jusqu'au 31 décembre 2023) Arrêt de la station de production Prise en compte des achats d'eau auprès du secteur de Guingamp Définition d'un programme de renouvellement des équipements pour les années 2022 et 2023 Modification des tarifs du délégataire

SECTEUR PAIMPOL GOELO :

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1er janvier 2018. La durée du contrat est de 6 ans. Il prend fin le 31 décembre 2023.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	11/04/2019	Modification du plan de renouvellement. Modification du bordereau de travaux. Intégration du tarif de vente en gros à la commune de Bréhat.
2	12/07/2021	Modification du bordereau des prix unitaires pour les travaux. Modification de la dotation du fonds de renouvellement. Conservation par le délégataire de la subvention perçue auprès de l'Agence de l'eau pour la pose de 3 débitmètres et 2 stabilisateurs pour compenser le surcoût lié au retard de la mise en service de la nouvelle station d'eau potable. Modification du charbon actif utilisé dans la filière de traitement. Suppression de la prestation SIG en temps réel.

SECTEUR GUINGAMP :

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SUEZ EAU FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1er janvier 2016. La durée du contrat est de 8 ans. Il prend fin le 31 décembre 2023.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/07/2016	Modification des modalités de facturation aux abonnés et de reversement de surtaxe.
2	01/01/2019	Transfert de compétence vers Guingamp Paimpol Agglomération.
3	01/01/2020	Changement de l'autorité délégante
4	01/01/2022	Réajustement de l'assiette de consommation Prise en compte du surcoût d'achats d'eau lié à l'augmentation de l'assiette de consommation Réajustement des opérations de travaux Intégratioin du traitement des métabolites Modification du tarif du délégataire

SECTEUR BOURBRIAC :

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1er janvier 2017. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2028.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2019	transfert du contrat à Guingamp Paimpol Agglomération.
2	12/07/2021	Modification du bordereau des prix unitaires pour les travaux. Modification du compte de renouvellement.

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

SECTEUR PONTRIEUX :

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1er janvier 2018. La durée du contrat est de 6 ans. Il prend fin le 31 décembre 2023.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	03/05/2019	Modification du plan de renouvellement et du bordereau de travaux.

NOMBRE D'ABONNEMENTS

BELLE-ISLE-EN-TERRE :

Abonnements	2020	2021	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	668	678	+1,50 %
Nombre d'abonnements non domestiques			
Nombre total d'abonnements	**668**	**678**	**+1,50 %**

LOUARGAT :

Abonnements	2020	2021	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	1 240	1 236	-0,32 %
Nombre d'abonnements non domestiques			
Nombre total d'abonnements	**1 240**	**1 236**	**-0,32 %**

TREGLAMUS :

Abonnements	2020	2021	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	477	479	+0,42 %
Nombre d'abonnements non domestiques			
Nombre total d'abonnements	**477**	**479**	**+0,42 %**

SECTEUR PAIMPOL GOELO :

Abonnements	2020	2021	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	13 752	13 975	+1,62 %
Nombre d'abonnements non domestiques	3	2	-33,33 %
Nombre total d'abonnements	**13 755**	**13 977**	**+1,61 %**

SECTEUR GUINGAMP :

Abonnements	2020	2021	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	11 626	11 691	+0,56 %
Nombre d'abonnements non domestiques	20	15	-25,00 %
Nombre total d'abonnements	**11 646**	**11 706**	**+0,52 %**

SECTEUR BOURBRIAC :

Abonnements	2020	2021	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	2 887	2 911	+0,83 %
Nombre d'abonnements non domestiques			
Nombre total d'abonnements	**2 887**	**2 911**	**+0,83 %**

SECTEUR PONTRIEUX :

Abonnements	2020	2021	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	2 597	2 657	+2,31 %
Nombre d'abonnements non domestiques	2	2	0,00 %
Nombre total d'abonnements	**2 599**	**2 659**	**+2,31 %**

Total :

Abonnements	2020	2021	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	**33 247**	**33 627**	**+1,14 %**
Nombre d'abonnements non domestiques	**25**	**19**	**-24,00 %**
Nombre total d'abonnements	**33 272**	**33 646**	**+1,12 %**

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

BELLE-ISLE-EN-TERRE : 678 abonnés

LOUARGAT : 1 236 abonnés

TREGLAMUS : 479 abonnés

SECTEUR PAIMPOL GOELO :

- *Répartition des abonnés par commune*

KERFOT	391
LANLEFF	79
LANLOUP	228
PAIMPOL	5 314
PLEHEDEL	743
PLOUBAZLANEC	2 659
PLOUEZEC	2 705
PLOUHA	156
PLOURIVO	1 272
YVIAS	430
Total des abonnés	**13 977**

SECTEUR GUINGAMP :

- *Répartition des abonnés par commune*

GRACES	1 353
GUINGAMP	4 137
PABU	1 336
PLOUISY	1 016
PLOUMAGOAR	2 764
SAINT-AGATHON	1 100
Total des abonnés	**11 706**

SECTEUR BOURBRIAC :

- *Répartition des abonnés par commune*

BOURBRIAC	1 319
COADOUT	271
KERIEN	166
MAGOAR	59
MOUSTERU	341
PLESIDY	361
PONT-MELVEZ	394
Total des abonnés	**2 911**

SECTEUR PONTRIEUX :

- *Répartition des abonnés par commune*

PLOEZAL	4
PLOUEC-DU-TRIEUX	652
PONTRIEUX	758
QUEMPER-GUEZENNEC	714
SAINT-CLET	531
Total des abonnés	**2 659**

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Service	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2020 [m³]	Prélèvement 2021 [m³]	Variation 2020/2021
Captages de Castel Mond - Le Carbo BELLE-ISLE-EN-TERRE Prélèvement en nappe souterraine	BELLE-ISLE-EN-TERRE	15	44 551	41 075	-7,80 %
Captage du Gollot LOUARGAT Prélèvement en nappe souterraine	LOUARGAT	30	166 665	180 813	+8,49 %
Captage de Kerlocq TREGLAMUS Prélèvement en nappe souterraine	TREGLAMUS	15	0	0	
Prise d'eau de Moulin Bescond dans le LEFF LANLEFF Prélèvement d'eau de surface	SECTEUR PAIMPOL GOELO	160	1 163 944	1 084 976	-6,78 %
Forage en nappe souterraine de Pont Cariou LANLEFF Prélèvement en nappe souterraine	SECTEUR PAIMPOL GOELO	33	206 287	200 274	-2,91 %
Prise d'eau de Pont Caffin sur le TRIEUX GRACES Prélèvement d'eau de surface	SECTEUR GUINGAMP	15	250 115	286 729	+14,64 %
Prise d'eau sur le ruisseau du Bois de la Roche GRACES Prélèvement d'eau de surface	SECTEUR GUINGAMP	500	2 169 735	2 125 597	-2,03 %
Prise d'eau du Rocher du Corbeau sur le TRIEUX SAINT-CLET Prélèvement d'eau de surface	SECTEUR PONTRIEUX	100	365 505	364 752	-0,21 %
Total des prélèvements [m³]		**868**	**4 366 802**	**4 284 216**	**-1,89 %**

- *Importations d'eau*

Import depuis	Service	Importé en 2020 [m³]	Importé en 2021 [m³]
SYNDICAT DE GOAS KOLL - TRAOU LONG - TRAOU LONG	LOUARGAT	13 051	17 953
SYNDICAT MIXTE DU JAUDY	LOUARGAT	7 592	989
SDAEP	SECTEUR PAIMPOL GOELO	272 272	236 685
SDAEP	SECTEUR PONTRIEUX	3 539	19 507
SDAEP	SECTEUR GUINGAMP	303 610	378 206
SYNDICAT MIXTE KERNE UHEL	SECTEUR BOURBRIAC	338 600	349 564

- *Volumes produits*

Ouvrage	Service	Capacité de production [m³/j]	Production 2020 [m³]	Production 2021 [m³]	Variation 2020/2021
Station de la Boissière BELLE-ISLE-EN-TERRE Traitement physico-chimique simple	BELLE-ISLE-EN-TERRE	260	44 551	41 075	-7,80 %
Station du Gollot Braz LOUARGAT Traitement complet	LOUARGAT	500	154 998	174 041	+12,29 %
Station de Kerlocq TREGLAMUS Traitement complet	TREGLAMUS	300	0	0	
Station de Moulin Bescond LANLEFF Traitement complet	SECTEUR PAIMPOL GOELO	3 200	919 727	931 353	+1,26 %
Station de Pont Cariou LANLEFF Traitement complet	SECTEUR PAIMPOL GOELO	650	188 153	182 718	-2,89 %
Station de Kerano GRACES Traitement complet	SECTEUR GUINGAMP	6 000	2 303 506	2 293 552	-0,43 %
Station du Rocher du Corbeau SAINT-CLET Traitement complet	SECTEUR PONTRIEUX	2 000	331 793	337 272	+1,65 %

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2020	2021	Variation	Répartition des ressources (2021)
Ressources propres	3 942 728	3 960 011	+0,44 %	79,8 %
Importations	938 664	1 002 904	+6,84 %	20,2 %
Total général	**4 881 392**	***4 962 915***	**+1,67 %**	

VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2020	2021	Variation
Volume produit	3 942 728	3 960 011	+0,44 %
Volume importé	938 664	1 002 904	+6,84 %
Volume exporté	- 238 282	- 242 742	+1,87 %
Volume mis en distribution	**4 643 110**	**4 720 173**	+1,66 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	2 496 927	2 585 112	+3,53 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	1 354 972	1 265 863	-6,58 %
Volume total vendu aux abonnés	**3 851 899**	**3 850 975**	**-0,02 %**

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 77 m³ par an. Elle était de 75 m³ en 2020.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Service	Exporté en 2020 [m³]	Exporté en 2021 [m³]
SYNDICAT MIXTE DU JAUDY	TREGLAMUS	3 773	1 608
ILE-DE-BREHAT	SECTEUR PAIMPOL GOELO	58 465	63 061
SDAEP	SECTEUR PAIMPOL GOELO	90 381	70 048
SMKBA - ST NICOLAS DU PELEM	SECTEUR BOURBRIAC	7 175	6 113
SDAEP	SECTEUR PONTRIEUX	78 488	101 912
Volume total exporté		**- 238 282**	**- 242 742**

- *Echanges internes entre services de la collectivité*

Vente à	Service	Vendu en 2020 [m³]	Vendu en 2021 [m³]
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - LOUARGAT	BELLE-ISLE-EN-TERRE		11
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - BELLE-ISLE-EN-TERRE	LOUARGAT	9 881	12 329
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - TREGLAMUS	SECTEUR GUINGAMP	56 100	52 563
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - TREGLAMUS	SECTEUR BOURBRIAC	2 190	1 833
Volume total échangé		**68 171**	**66 736**

LONGUEUR DU RESEAU

Linéaire du réseau hors branchements en km	2020	2021	Variation%
BELLE-ISLE-EN-TERRE	35,8	35,8	-0,01 %
LOUARGAT	123,2	122,8	-0,39 %
TREGLAMUS	47,9	47,8	-0,06 %
SECTEUR PAIMPOL GOELO	465,0	466,1	+0,25 %
SECTEUR GUINGAMP	366,9	368,1	+0,32 %
SECTEUR BOURBRIAC	325,5	325,5	0,00 %
SECTEUR PONTRIEUX	187,0	186,4	-0,33 %
TOTAL	**1 551,2**	**1 552,4**	**+0,08 %**

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

Tarification et recettes du service public de l'eau potable

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part des exploitants sont fixés par les contrats d'affermage et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

• *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.
Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1er jan 2021	1er jan 2022
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

Le prix varie selon les différents services comme suit :

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2021	1er jan 2022	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	101,51	106,34	+4,76 %
	Vente en gros			
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 50 m³)	1,58	1,66	+5,06 %
(tranches en m³/an)	N° 2 (51 à 100 m³)	1,60	1,68	+5,00 %
	N° 3 (101 à 500 m³)	1,60	1,68	+5,00 %
	N° 4 (501 à 1 000 m³)	1,45	1,53	+5,52 %
	N° 5 (1 001 à 2 000 m³)	1,31	1,39	+6,11 %
	N° 6 (2 001 à 6 000 m³)	1,31	1,39	+6,11 %
	N° 7 (6 001 à 12 000 m³)	1,31	1,39	+6,11 %
	N° 8 (12 001 à 20 000 m³)	1,31	1,39	+6,11 %
	N° 9 (20 001 à 100 000 m³)	1,31	1,39	+6,11 %
	N° 10 (au-delà de 100 000 m³)	1,31	1,39	+6,11 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2021	1er jan 2022	Variation
Collectivité	292,51	306,94	+4,93 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	18,73	19,52	+4,22 %
Total [€ TTC]	**359,24**	**374,46**	**+4,24 %**

Variation COLLECTIVITE (HT)
+4,93 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : *3,12 €/m³*
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : *0,0031 €/l*

Répartition au 1er janvier 2022

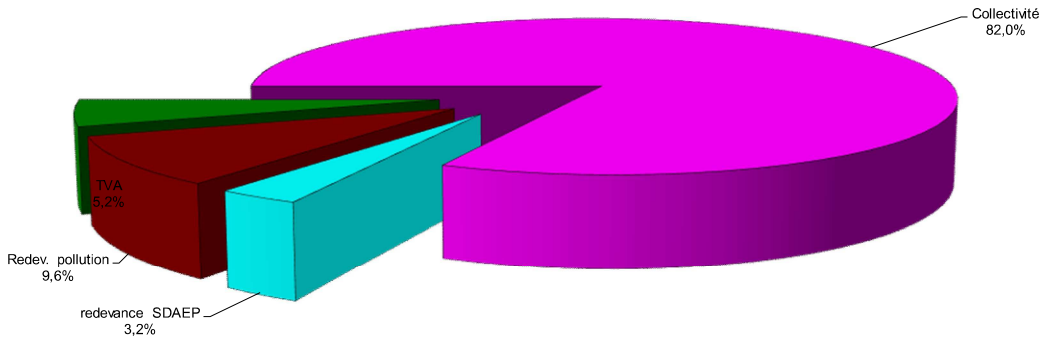

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2021	1er jan 2022	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	47,23	48,10	+1,84 %
	Abonnement 60 mm et +	47,23	48,10	+1,84 %
	Vente en gros	0,56	0,57	+1,79 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 100 m³)	1,193	1,101	-7,71 %
(tranches en m³/an)	N° 2 (101 à 500 m³)	1,056	0,961	-9,00 %
	N° 3 (501 à 1 000 m³)	0,942	0,845	-10,30 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m³)	0,942	0,845	-10,30 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m³)	0,942	0,845	-10,30 %
	N° 6 (au-delà de 6 000 m³)	0,942	0,845	-10,30 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	38,24	39,94	+4,45 %
	Abonnement 60 mm et +	478,87	480,57	+0,36 %
	Vente en gros	0,112	0,112	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 100 m³)	0,4758	0,6008	+26,27 %
(tranches en m³/an)	N° 2 (101 à 500 m³)	0,5391	0,6661	+23,56 %
	N° 3 (501 à 1 000 m³)	0,4055	0,5325	+31,32 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m³)	0,4055	0,5325	+31,32 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m³)	0,4055	0,5325	+31,32 %
	N° 6 (au-delà de 6 000 m³)	0,4055	0,5325	+31,32 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2021	1er jan 2022	Variation
Exploitant	187,65	177,42	-5,45 %
Collectivité	96,60	113,34	+17,33 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	18,27	18,63	+1,97 %
Total [€ TTC]	**350,52**	**357,39**	**+1,96 %**

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,29 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,98 €/m³
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0030 €/l

Répartition au 1er janvier 2022

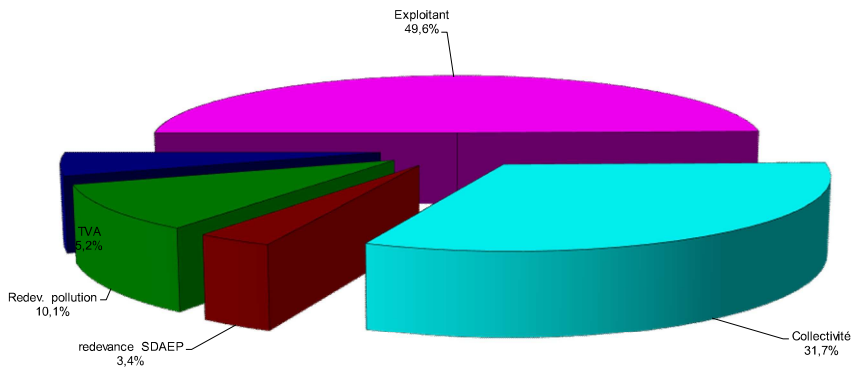

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

LE PRIX DE L'EAU DE LA COMMUNE y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2021	1er jan 2022	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	41,17	43,25	+5,05 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 100 m³)	1,079	1,134	+5,10 %
	N° 2 (101 à 500 m³)	0,860	0,904	+5,12 %
	N° 3 (501 à 1 000 m³)	0,807	0,848	+5,08 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m³)	0,807	0,848	+5,08 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m³)	0,807	0,848	+5,08 %
	N° 6 (au-delà de 6 000 m³)	0,807	0,848	+5,08 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	47,98	49,68	+3,54 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 100 m³)	0,4565	0,4815	+5,48 %
	N° 2 (101 à 500 m³)	0,6064	0,6314	+4,12 %
	N° 3 (501 à 1 000 m³)	0,4228	0,4478	+5,91 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m³)	0,4228	0,4478	+5,91 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m³)	0,4228	0,4478	+5,91 %
	N° 6 (au-delà de 6 000 m³)	0,4228	0,4478	+5,91 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,0324	0,0484	+49,38 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2021	1er jan 2022	Variation
Exploitant	166,27	174,73	+5,09 %
Collectivité	105,76	110,46	+4,44 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	3,89	5,81	+49,36 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	17,82	18,65	+4,66 %
Total [€ TTC]	**341,74**	**357,65**	**+4,66 %**

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+4,84 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,98 €/m³
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0030 €/l

Répartition au 1er janvier 2022

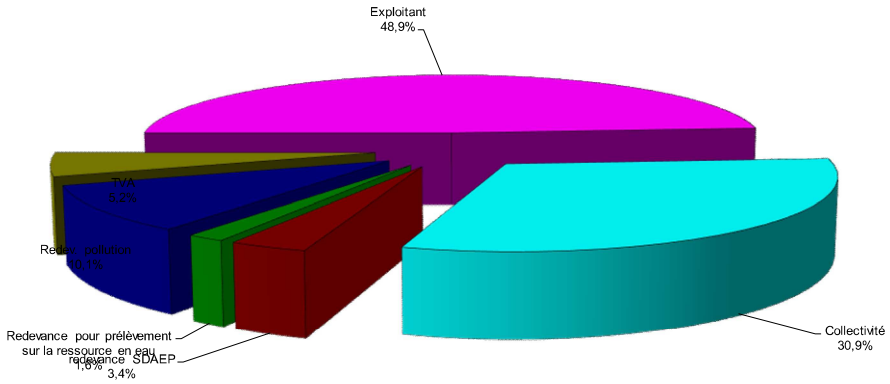

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2021	1er jan 2022	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	43,06	44,00	+2,18 %
	Abonnement diam 25 mm	107,98	110,32	+2,17 %
	Abonnement diam 30 mm	107,98	110,32	+2,17 %
	Abonnement diam 40 mm	107,98	110,32	+2,17 %
	Abonnement diam 50 mm	215,64	220,31	+2,17 %
	Abonnement diam 60 mm	215,64	220,31	+2,17 %
	Abonnement diam 80 mm	2153,52	2200,13	+2,16 %
	Abonnement > 80mm	3230,12	3300,03	+2,16 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 500 m³)	0,694	0,7264	+4,67 %
	N° 2 (501 à 6 000 m³)	0,665	0,6967	+4,77 %
	N° 3 (6 001 à 50 000 m³)	0,588	0,6175	+5,02 %
	N° 4 (50 001 à 100 000 m³)	0,554	0,5834	+5,31 %
	N° 5 (au-delà de 100 000 m³)	0,524	0,5526	+5,46 %
	Vente en Gros		0,5719	
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	28,55	30,25	+5,95 %
	Abonnement diam 25 mm	28,55	30,25	+5,95 %
	Abonnement diam 30 mm	28,55	30,25	+5,95 %
	Abonnement diam 40 mm	28,55	30,25	+5,95 %
	Abonnement diam 50 mm	28,55	30,25	+5,95 %
	Abonnement diam 60 mm	28,55	30,25	+5,95 %
	Abonnement diam 80 mm	28,55	30,25	+5,95 %
	Abonnement > 80mm	28,55	30,25	+5,95 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 500 m³)	0,3982	0,4251	+6,76 %
	N° 2 (501 à 6 000 m³)	0,3022	0,3292	+8,93 %
	N° 3 (6 001 à 50 000 m³)	0,2679	0,2949	+10,08 %
	N° 4 (50 001 à 100 000 m³)	0,1959	0,2229	+13,78 %
	N° 5 (au-delà de 100 000 m³)	0,1669	0,2119	+26,96 %
	Vente en Gros			
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2021	1er jan 2022	Variation
Exploitant	126,34	131,17	+3,82 %
Collectivité	76,33	81,26	+6,46 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	13,79	14,32	+3,84 %
Total [€ TTC]	**264,46**	**274,75**	**+3,89 %**

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+4,82 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : *2,29 €/m³*
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : *0,0023 €/l*

Répartition au 1er janvier 2022

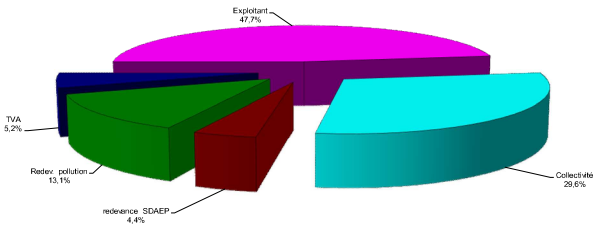

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2021	1er jan 2022	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	32,72	34,27	+4,74 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 100 m³)	0,718	0,752	+4,74 %
(tranches en m³/an)	N° 2 (101 à 500 m³)	0,697	0,730	+4,73 %
	N° 3 (501 à 1 000 m³)	0,675	0,708	+4,89 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m³)	0,654	0,685	+4,74 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m³)	0,549	0,575	+4,74 %
	N° 6 (6 001 à 12 000 m³)	0,549	0,575	+4,74 %
	N° 7 (12 001 à 20 000 m³)	0,549	0,575	+4,74 %
	N° 8 (20 001 à 100 000 m³)	0,549	0,575	+4,74 %
	N° 9 (au-delà de 100 000 m³)	0,549	0,575	+4,74 %
	Vente en Gros	0,436	0,457	+4,82 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	63,02	64,72	+2,70 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 100 m³)	0,8659	0,8909	+2,89 %
(tranches en m³/an)	N° 2 (101 à 500 m³)	0,9151	0,9401	+2,73 %
	N° 3 (501 à 1 000 m³)	0,6134	0,6384	+4,08 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m³)	0,4854	0,5104	+5,15 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m³)	0,5147	0,5397	+4,86 %
	N° 6 (6 001 à 12 000 m³)	0,5147	0,5397	+4,86 %
	N° 7 (12 001 à 20 000 m³)	0,5147	0,5397	+4,86 %
	N° 8 (20 001 à 100 000 m³)	0,5147	0,5397	+4,86 %
	N° 9 (au-delà de 100 000 m³)	0,5147	0,5397	+4,86 %
	Vente en Gros	0,3252	0,3252	0,00 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2021	1er jan 2022	Variation
Exploitant	118,46	124,07	+4,74 %
Collectivité	167,91	172,61	+2,80 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	18,39	18,96	+3,10 %
Total [€ TTC]	**352,76**	**363,64**	**+3,08 %**

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+3,60 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : *3,03 €/m³*
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : *0,0030 €/l*

Répartition au 1er janvier 2022

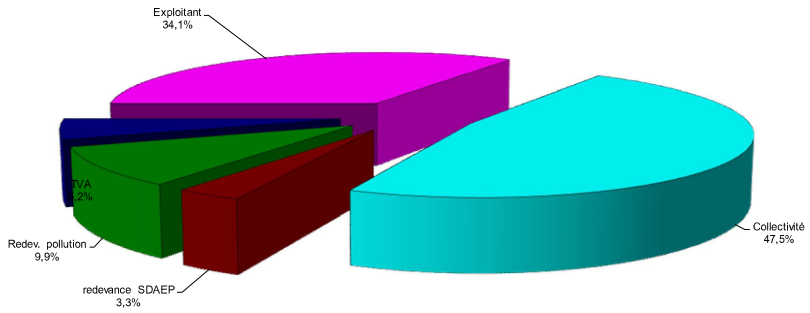

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2021	1er jan 2022	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	42,40	43,20	+1,89 %
	Abonnement 60 mm et P. I.	42,40	43,20	+1,89 %
	Abonnement 80 mm et +	42,40	43,20	+1,89 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,993	1,012	+1,91 %
	Vente en Gros	0,430	0,605	+40,70 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	34,34	36,04	+4,95 %
	Abonnement 60 mm et P. I.	211,04	212,74	+0,81 %
	Abonnement 80 mm et +	1562,46	1564,16	+0,11 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,483	0,508	+5,18 %
	Vente en Gros	0,165	0,000	
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2021	1er jan 2022	Variation
Exploitant	161,56	164,64	+1,91 %
Collectivité	92,30	97,00	+5,09 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	16,60	17,03	+2,59 %
Total [€ TTC]	**318,46**	**326,67**	**+2,58 %**

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+3,06 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : *2,72 €/m³*
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : *0,0027 €/l*

Répartition au 1er janvier 2022

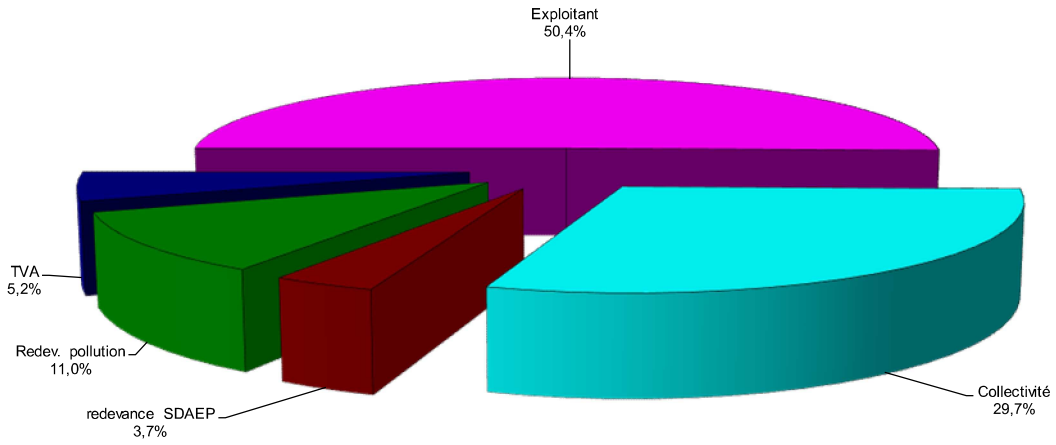

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2021	1er jan 2022	Variation	Tarif Basse saison 2022	Tarif Haute saison 2022 Juillet/août
Part de l'exploitant						
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	41,98	42,66	+1,62 %	42,66	42,66
	Abonnement 60 mm et P. I.	41,98	42,66	+1,62 %	42,66	42,66
	Abonnement 80 mm et +	41,98	42,66	+1,62 %	42,66	42,66
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,638	0,650	+1,88 %	0,557	1,115
	Vente en Gros	0,741	0,756	+2,02 %	0,756	0,756
Part de la collectivité						
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	34,34	36,04	+4,95 %	36,04	36,04
	Abonnement 60 mm et P. I.	211,04	212,74	+0,81 %	212,74	212,74
	Abonnement 80 mm et +	1564,16	1565,86	+0,11 %	1565,86	1565,86
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,8402	0,8652	+2,98 %	0,7487	1,4474
	Vente en Gros	0,7000	0,7000	0,00 %	0,7000	0,7000
Redevances et taxes						
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %	12,00	12,00
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %	0,30	0,30
	TVA	5,5 %	5,5 %		5,5 %	5,5 %

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2021	1er jan 2022	Variation
Exploitant	118,54	120,66	+1,79 %
Collectivité	135,16	139,86	+3,48 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	16,59	16,97	+2,29 %
Total [€ TTC]	**318,29**	**325,49**	**+2,26 %**

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,69 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,71 €/m³
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0027 €/l

Répartition au 1er janvier 2022

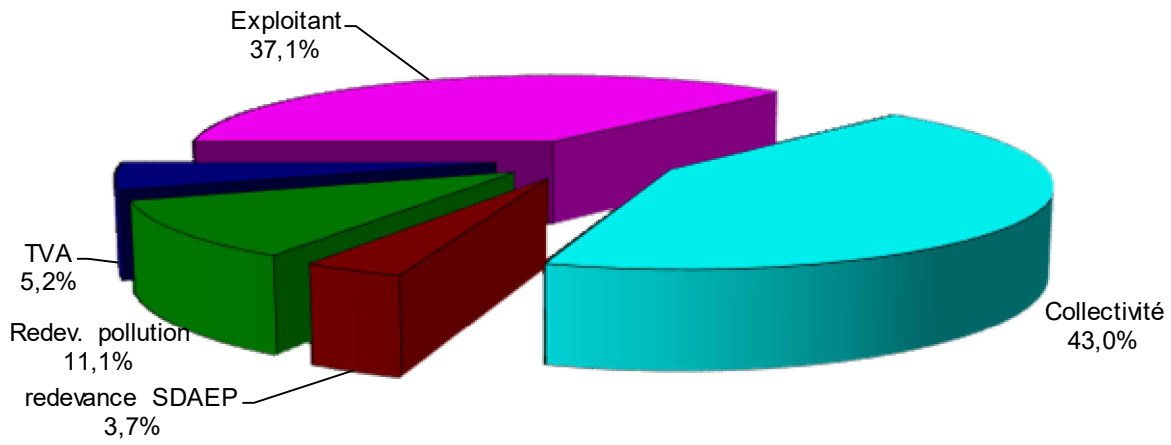

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

SYNTHESE DES TARIFS PAR COMMUNE POUR UN USAGER CONSOMMANT 120 M³

BELLE-ISLE-EN-TERRE

Commune	Prix au m³ 2021 en € TTC/m³	Prix au m³ 2022 en € TTC/m³	Nombre d'abonnés
BELLE-ISLE-EN-TERRE	**2,85**	**2,98**	**678**

LOUARGAT

Commune	Prix au m³ 2021 en € TTC/m³	Prix au m³ 2022 en € TTC/m³	Nombre d'abonnés
LOUARGAT	**2,99**	**3,12**	**1 236**

TREGLAMUS

Commune	Prix au m³ 2021 en € TTC/m³	Prix au m³ 2022 en € TTC/m³	Nombre d'abonnés
TREGLAMUS	**2,92**	**2,98**	**479**

SECTEUR PAIMPOL GOELO

Commune	Prix au m³ 2021 en € TTC/m³	Prix au m³ 2022 en € TTC/m³	Nombre d'abonnés
KERFOT	2,65	2,71	391
LANLEFF	2,65	2,71	79
LANLOUP	2,65	2,71	228
PAIMPOL	2,65	2,71	5 314
PLEHEDEL	2,65	2,71	743
PLOUBAZLANEC	2,65	2,71	2 659
PLOUEZEC	2,65	2,71	2 705
PLOUHA	2,65	2,71	156
PLOURIVO	2,65	2,71	1 272
YVIAS	2,65	2,71	430
Moyenne	**2,65**	**2,71**	**13 977**

SECTEUR GUINGAMP

Commune	Prix au m³ 2021 en € TTC/m³	Prix au m³ 2022 en € TTC/m³	Nombre d'abonnés
GRACES	2,20	2,29	1 353
GUINGAMP	2,20	2,29	4 137
PABU	2,20	2,29	1 336
PLOUISY	2,20	2,29	1 016
PLOUMAGOAR	2,20	2,29	2 764
SAINT-AGATHON	2,20	2,29	1 100
Moyenne	**2,20**	**2,29**	**11 706**

SECTEUR BOURBRIAC

Commune	Prix au m³ 2021 en € TTC/m³	Prix au m³ 2022 en € TTC/m³	Nombre d'abonnés
BOURBRIAC	2,94	3,03	1319
COADOUT	2,94	3,03	271
KERIEN	2,94	3,03	166
MAGOAR	2,94	3,03	59
MOUSTERU	2,94	3,03	341
PLESIDY	2,94	3,03	361
PONT-MELVEZ	2,94	3,03	394
Moyenne	**2,94**	**3,03**	**2 911**

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

SECTEUR PONTRIEUX

Commune	Prix au m³ 2021 en € TTC/m³	Prix au m³ 2022 en € TTC/m³	Nombre d'abonnés
PLOEZAL	2,65	2,72	4
PLOUEC-DU-TRIEUX	2,65	2,72	652
PONTRIEUX	2,65	2,72	758
QUEMPER-GUEZENNEC	2,65	2,72	714
SAINT-CLET	2,65	2,72	531
Moyenne	**2,65**	**2,72**	**2 659**

GLOBAL

	Prix au m³ 2021 en € TTC/m³	Prix au m³ 2022 en € TTC/m³	Nombre d'abonnés
Moyenne	**2,54**	**2,62**	**33 646**

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

RECETTES D'EXPLOITATION

BELLE-ISLE-EN-TERRE

- *Recettes de la collectivité*

	2020	2021	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	52 183,37 €	54 900,24 €	+5,21 %
dont abonnements	31 257,83 €	32 729,60 €	+4,71 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 174,94 €	- 304,38 €	
Total recettes de vente d'eau	52 008,43 €	54 595,86 €	+4,98 %

- *Recettes de l'exploitant*

	2020	2021	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	74 572,11 €	75 033,16 €	+0,62 %
dont abonnements	27 301,54 €	27 819,25 €	+1,90 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 285,94 €	- 504,24 €	
Total recettes de vente d'eau	74 286,17 €	74 528,92 €	+0,33 %

LOUARGAT

- *Recettes de la collectivité*

	2020	2021	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	280 000,00 €	293 506,43 €	+4,82 %
dont abonnements	120 000,00 €	126 356,76 €	+5,30 %
Recettes de volume exporté	8 371,18 €	10 779,40 €	+28,77 %
Total recettes de vente d'eau	288 371,18 €	304 285,83 €	+5,52 %

TREGLAMUS

- *Recettes de la collectivité*

	2020	2021	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	34 999,96 €	41 540,62 €	+18,69 %
dont abonnements	17 139,73 €	18 476,39 €	+7,80 %
Recettes de volume exporté	190,40 €	422,58 €	+121,94 %
Total recettes de vente d'eau	35 190,36 €	41 963,20 €	+19,25 %

- *Recettes de l'exploitant*

	2020	2021	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	66 639,71 €	80 793,32 €	+21,24 %
dont abonnements	21 949,44 €	22 623,20 €	+3,07 %
Recettes de volume exporté	929,75 €	2 056,29 €	+121,17 %
Total recettes de vente d'eau	67 569,46 €	82 849,61 €	+22,61 %

SECTEUR PAIMPOL GOELO

- *Recettes de la collectivité*

	2020	2021	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 238 966,10 €	1 289 040,32 €	+4,04 %
dont abonnements	456 031,41 €	488 829,79 €	+7,19 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	602,11 €	- 4 438,46 €	
Recettes de volume exporté	55 142,34 €	53 346,62 €	-3,26 %
Total recettes de vente d'eau	1 294 710,55 €	1 337 948,48 €	+3,34 %

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

- *Recettes de l'exploitant*

	2020	2021	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 151 126,41 €	1 185 347,85 €	+2,97 %
dont abonnements	555 445,31 €	582 305,08 €	+4,84 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	156,80 €	- 3 566,65 €	
Recettes de volume exporté	80 119,69 €	75 185,79 €	-6,16 %
Total recettes de vente d'eau	1 231 402,90 €	1 256 966,99 €	+2,08 %

SECTEUR GUINGAMP

- *Recettes de la collectivité*

	2020	2021	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	926 523,38 €	944 548,98 €	+1,95 %
dont abonnements	305 585,77 €	343 576,80 €	+12,43 %
Total recettes de vente d'eau	926 523,38 €	944 548,98 €	+1,95 %

- *Recettes de l'exploitant*

	2020	2021	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	2 006 518,93 €	1 869 113,65 €	-6,85 %
dont abonnements	537 316,05 €	580 538,23 €	+8,04 %
Total recettes de vente d'eau	2 006 518,93 €	1 869 113,65 €	-6,85 %

SECTEUR BOURBRIAC

- *Recettes de la collectivité*

	2020	2021	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	402 098,86 €	428 881,29 €	+6,66 %
dont abonnements	175 845,08 €	182 445,50 €	+3,75 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 397,80 €	- 2 548,21 €	
Recettes de volume exporté	3 056,23 €	2 584,04 €	-15,45 %
Total recettes de vente d'eau	404 757,29 €	428 917,12 €	+5,97 %

- *Recettes de l'exploitant*

	2020	2021	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	289 331,60 €	309 521,54 €	+6,98 %
dont abonnements	91 789,56 €	94 769,75 €	+3,25 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 323,18 €	- 2 730,35 €	
Recettes de volume exporté	4 003,55 €	3 445,28 €	-13,94 %
Total recettes de vente d'eau	293 011,97 €	310 236,47 €	+5,88 %

SECTEUR PONTRIEUX

- *Recettes de la collectivité*

	2020	2021	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	169 020,72 €	189 287,49 €	+11,99 %
dont abonnements	85 182,21 €	91 191,49 €	+7,05 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 1 351,03 €	- 41,89 €	
Recettes de volume exporté	12 474,40 €	0,00 €	
Total recettes de vente d'eau	180 144,09 €	189 245,60 €	+5,05 %

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

- *Recettes de l'exploitant*

	2020	2021	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	281 610,25 €	312 362,72 €	+10,92 %
dont abonnements	105 514,06 €	111 592,67 €	+5,76 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 2 833,86 €	- 94,22 €	
Recettes de volume exporté	33 135,12 €	53 504,18 €	+61,47 %
Total recettes de vente d'eau	311 911,51 €	365 772,68 €	+17,27 %

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

Indicateurs de performance du service de l'eau potable

QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

BELLE-ISLE-EN-TERRE

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	14	1	92,9 %	-
Conformité physico-chimique	14	0	100 %	

LOUARGAT

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	19	1	94,7 %	-
Conformité physico-chimique	19	0	100 %	

TREGLAMUS

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	7	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	7	0	100 %	

SECTEUR PAIMPOL GOELO

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	45	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	51	1	98,0 %	Bromates

SECTEUR GUINGAMP

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	61	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	79	8	89,9 %	ESA-Métolachlore

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

SECTEUR BOURBRIAC

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	13	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	13	0	100 %	

SECTEUR PONTRIEUX

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	17	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	24	4	83,3 %	ESA-Métolachlore

TOTAL :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	176	2	98,9 %	-
Conformité physico-chimique	207	13	93,7 %	Bromates ESA-Métolachlore

Depuis le 1er avril 2021, certains métabolites de pesticides sont surveillés au titre du contrôle sanitaire des ARS.

La qualité de l'eau concernant ces molécules est déterminée par deux seuils agissant de façon complémentaire. D'une part, il existe une limite de qualité règlementaire pour les pesticides et leurs métabolites pertinents, fixée à 0,1µg/l par molécule (0,5µg/l pour l'ensemble des molécules). D'autre part, sur le plan sanitaire, pour évaluer et gérer une situation de dépassement de ce premier seuil, des valeurs sanitaires individuelles (Vmax) sont établies par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) pour certaines substances actives et métabolites pertinents.

Dans le cas du secteur de Paimpol Goelo, les autorités sanitaires ont constaté en 2021 la présence de métabolite pertinent, comme l'ESA-Métolachlore dans l'eau brute de la ressource. Ce métabolite pourra cependant être traité grâce au charbon actif en poudre de la filière de la nouvelle usine d'eau potable d'Yvias.

PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés
100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

Service	**valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource**, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
BELLE-ISLE-EN-TERRE	**80 %**
LOUARGAT	**80 %**
TREGLAMUS	**80 %**
SECTEUR PAIMPOL GOELO	**80 %**
SECTEUR GUINGAMP	**80 %**
SECTEUR BOURBRIAC	**80 %**
SECTEUR PONTRIEUX	**80 %**
GLOBAL	**80 %**

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	**Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants**	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	0
	TOTAL	**120**	**95**

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points
(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

LOUARGAT

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	**Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants**	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	3
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	0
	TOTAL	**120**	**82**

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points
(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

TREGLAMUS

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	**Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants**	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	**120**	**110**

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points
(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

SECTEUR PAIMPOL GOELO

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	**Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants**	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	**120**	**110**

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points
(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

SECTEUR GUINGAMP

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	**Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants**	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	**120**	**110**

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points
(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

SECTEUR BOURBRIAC

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	**Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants**	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	**120**	**110**

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points
(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

SECTEUR PONTRIEUX

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	**Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants**	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	**120**	**109**

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points
(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

PERFORMANCE DU RESEAU

BELLE-ISLE-EN-TERRE :

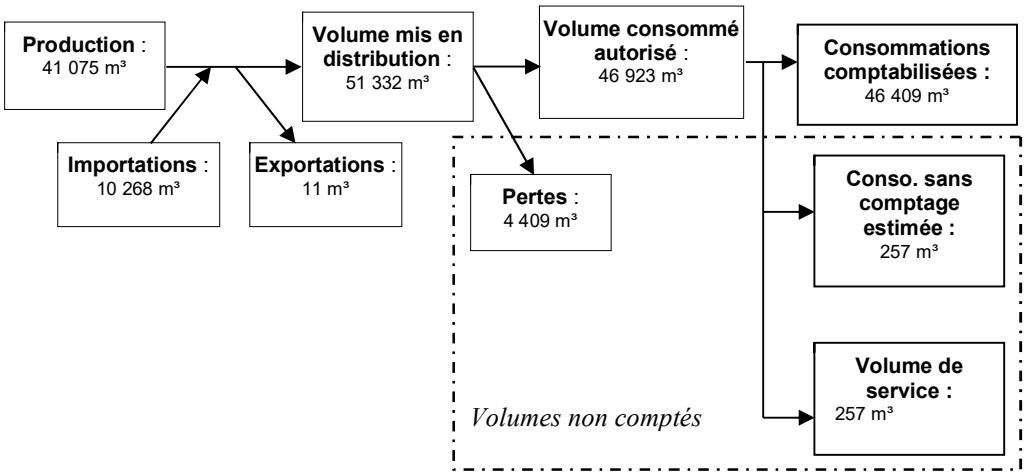

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 257 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,…) sont évalués à 257 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2017	2018	2019	2020	2021
Rendement du réseau de distribution [%]	84,0 %	86,8 %	84,7 %	84,8 %	91,4 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0,7	0,5	0,7	0,7	0,4

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,7	0,5	0,6	0,6	0,3

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	3,6	3,3	3,4	3,6	3,6
Seuil de rendement [%]	65,7 %	65,7 %	65,7 %	65,7 %	65,7 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

LOUARGAT :

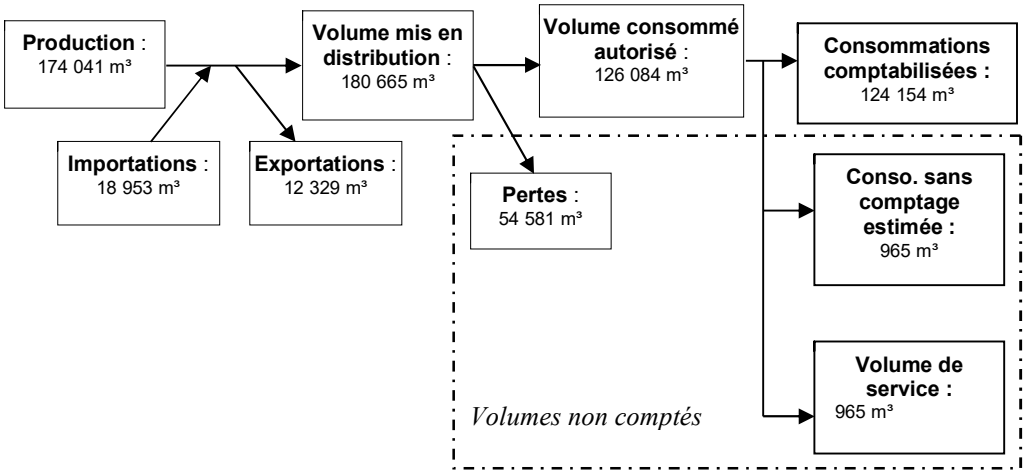

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 965 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,…) sont évalués à 965 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2017	2018	2019	2020	2021
Rendement du réseau de distribution [%]	76,8 %	74,1 %	70,6 %	65,7 %	71,7 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,0	1,0	1,1	1,4	1,3

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,8	0,9	1,0	1,3	1,2

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	2,7	2,5	2,5	2,6	3,1
Seuil de rendement [%]	65,5 %	65,5 %	65,5 %	65,5 %	65,6 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

TREGLAMUS :

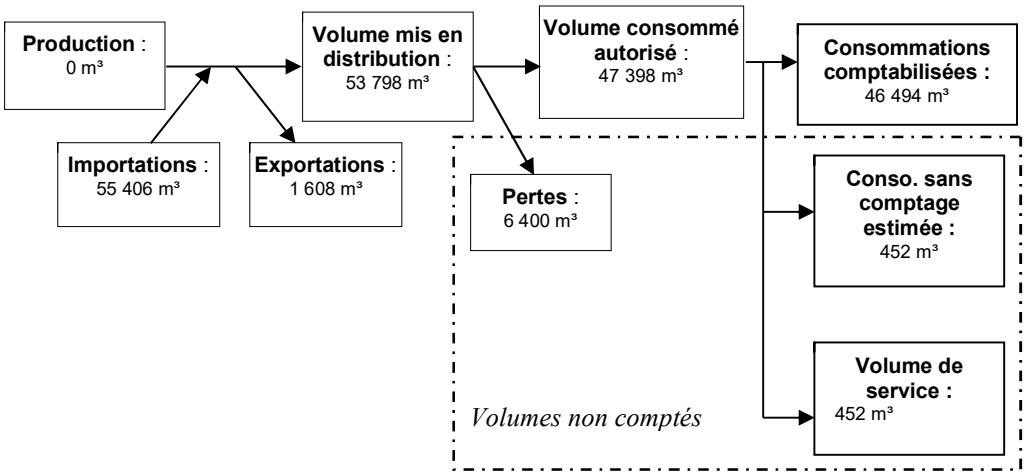

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 452 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,…) sont évalués à 452 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2017	2018	2019	2020	2021
Rendement du réseau de distribution [%]	79,9 %	87,4 %	81,6 %	81,6 %	88,4 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0,7	0,4	0,7	0,7	0,4

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,6	0,3	0,6	0,6	0,4

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	2,5	2,4	2,7	2,6	2,8
Seuil de rendement [%]	65,5 %	65,5 %	65,5 %	65,5 %	65,6 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

SECTEUR PAIMPOL GOELO :

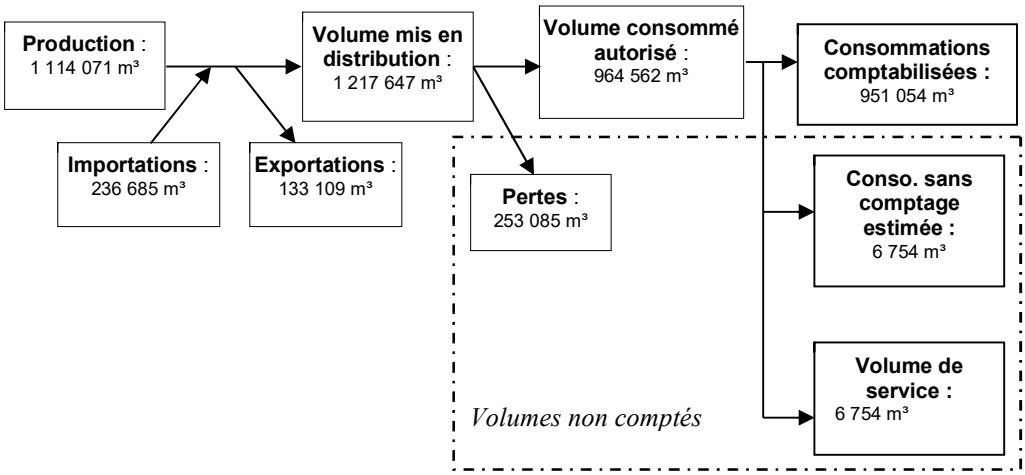

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 6 754 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,…) sont évalués à 6 754 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2017	2018	2019	2020	2021
Rendement du réseau de distribution [%]	85,9 %	87,2 %	85,1 %	80,3 %	81,3 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,0	1,0	1,2	1,7	1,6

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,9	0,9	1,1	1,6	1,5

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	5,7	6,2	6,3	6,5	6,5
Seuil de rendement [%]	66,1 %	66,2 %	66,3 %	66,3 %	66,3 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

SECTEUR GUINGAMP :

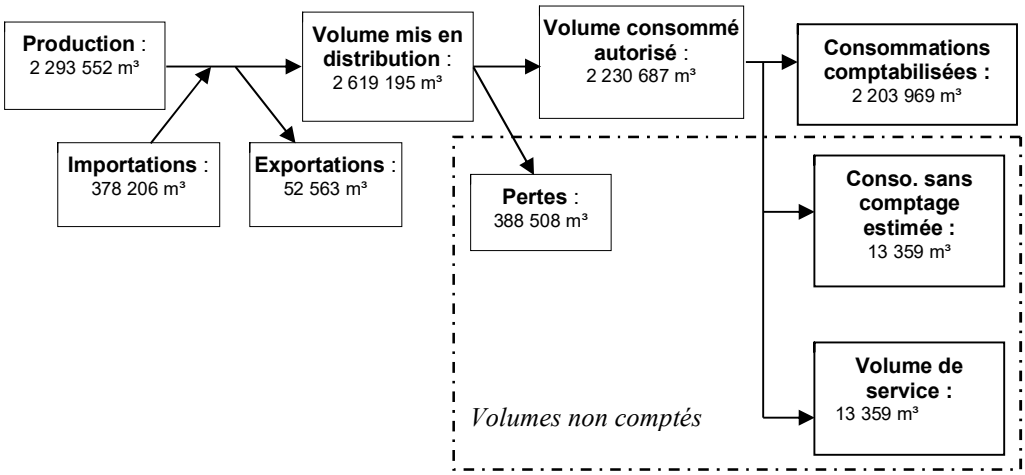

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 13 359 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,…) sont évalués à 13 359 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2017	2018	2019	2020	2021
Rendement du réseau de distribution [%]	83,5 %	88,7 %	90,4 %	89,1 %	85,5 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	3,2	2,4	2,1	2,3	3,1

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	3,0	2,2	1,9	2,1	2,9

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	15,3	17,2	17,6	17,3	17,0
Seuil de rendement [%]	68,1 %	68,4 %	68,5 %	68,5 %	68,4 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

SECTEUR BOURBRIAC :

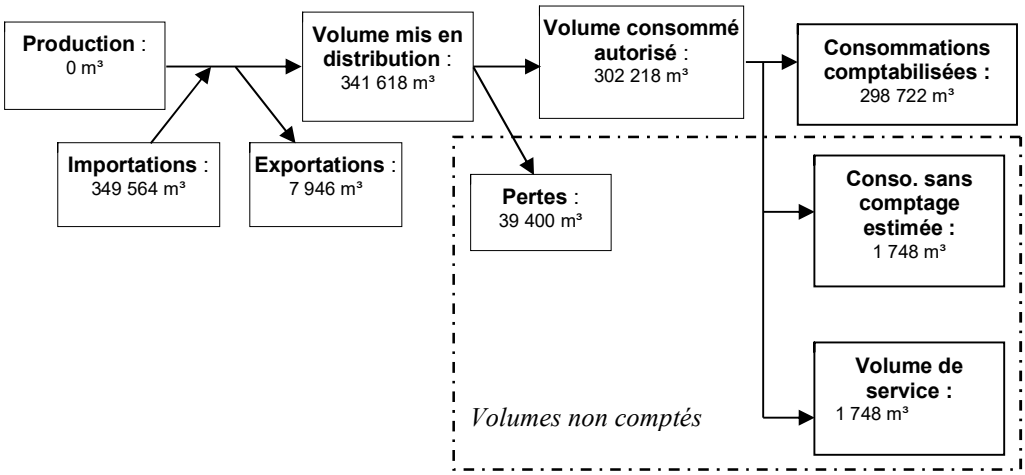

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 748 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,…) sont évalués à 1 748 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2017	2018	2019	2020	2021
Rendement du réseau de distribution [%]	91,6 %	93,4 %	92,5 %	91,1 %	88,7 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0,3	0,2	0,2	0,3	0,4

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	3,0	2,7	2,7	2,6	2,6
Seuil de rendement [%]	65,6 %	65,5 %	65,5 %	65,5 %	65,5 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

SECTEUR PONTRIEUX :

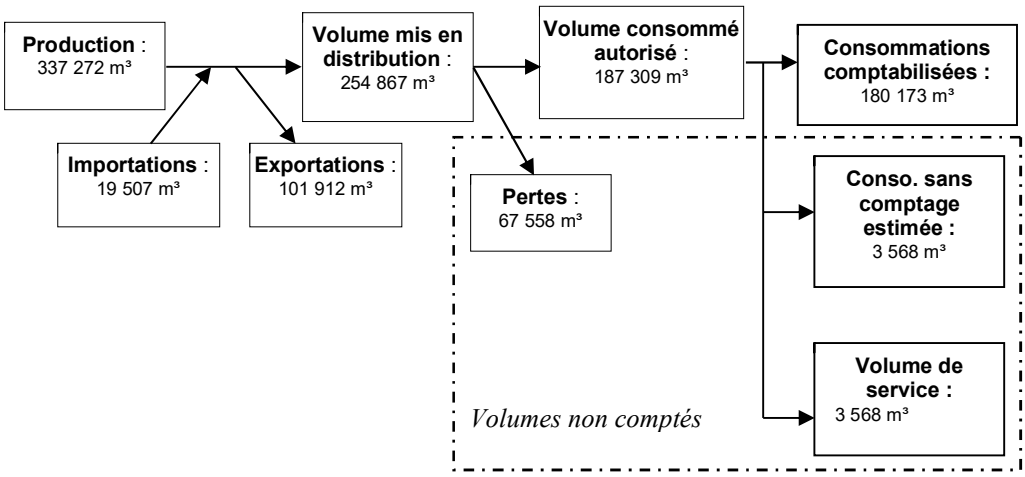

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 3 568 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,…) sont évalués à 3 568 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2017	2018	2019	2020	2021
Rendement du réseau de distribution [%]	79,2 %	78,0 %	79,1 %	78,8 %	81,1 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,1	1,1	1,0	1,1	1,1

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,9	1,0	0,9	1,0	1,0

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	3,5	3,6	3,4	3,9	4,3
Seuil de rendement [%]	65,7 %	65,7 %	65,7 %	65,8 %	65,9 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

GLOBAL :

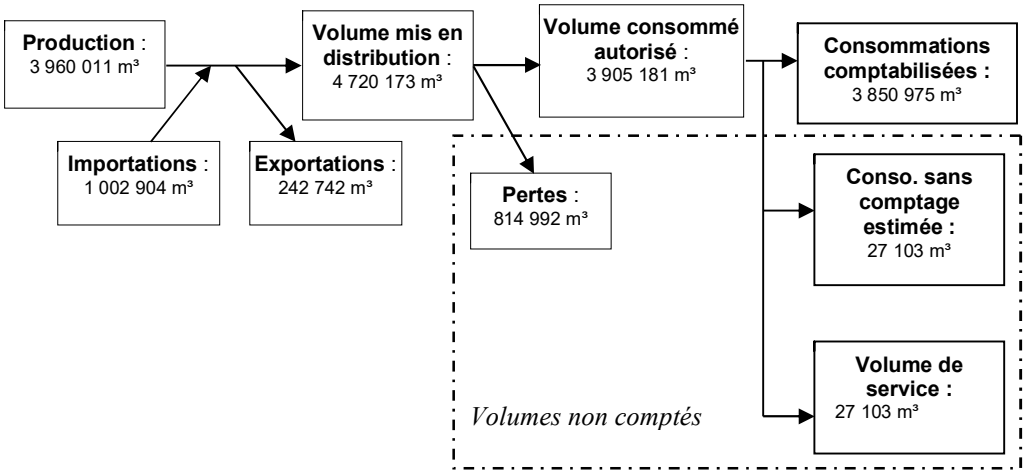

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 27 103 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,…) sont évalués à 27 103 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2020	2021
Rendement du réseau de distribution [%]	84,9 %	83,6 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,4	1,5

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,3	1,4

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	7,3	7,3

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	2017	2018	2019	2020	2021
BELLE-ISLE-EN-TERRE	0	0	0	0	0,990
LOUARGAT	1,200	0	0,900	1,773	1,730
TREGLAMUS	1,300	0,445	0	0	0
SECTEUR PAIMPOL GOELO	1,200	1,860	5	6,712	4,789
SECTEUR GUINGAMP	1,535	0,924	1,366	2,582	2,375
SECTEUR BOURBRIAC	0,564	0	0,415	0	0,394
SECTEUR PONTRIEUX	0,200	0	2	3,045	5,095
TOTAL	**5,999**	**3,229**	**9,681**	**14,112**	**15,373**

Taux moyen de renouvellement des réseaux :

BELLE-ISLE-EN-TERRE	0,55 %
LOUARGAT	0,91 %
TREGLAMUS	0,73 %
SECTEUR PAIMPOL GOELO	0,84 %
SECTEUR GUINGAMP	0,48 %
SECTEUR BOURBRIAC	0,08 %
SECTEUR PONTRIEUX	1,11 %
GLOBAL	**0,62 %**

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.
Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

TAUX DE RECLAMATIONS

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Nombre de réclamations	2020	2021
BELLE-ISLE-EN-TERRE	7	1
TREGLAMUS	1	3
SECTEUR PAIMPOL GOELO	12	11
SECTEUR GUINGAMP	64	87
SECTEUR BOURBRIAC	2	1
SECTEUR PONTRIEUX	3	0
TOTAL	**89**	**103**

Taux de réclamations (%)	2020	2021
BELLE-ISLE-EN-TERRE	10,5	1,5
TREGLAMUS	2,1	6,3
SECTEUR PAIMPOL GOELO	0,9	0,8
SECTEUR GUINGAMP	5,5	7,4
SECTEUR BOURBRIAC	0,7	0,3
SECTEUR PONTRIEUX	1,2	0
TOTAL	**2,8**	**3,5**

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

Financement des investissements du service de l'eau potable

TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Service	Montant de travaux
Renouvellement de réseau Run an Baron (450 ml + 4 branchements)	BELLE-ISLE-EN-TERRE	51 446 €
Renouvellement de réseau St-Paul (540 ml + 5 branchements)	BELLE-ISLE-EN-TERRE	42 362 €
Mission d'assistance technique sur les PPC de La Boissière / Castel Mond (SDAEP22)	BELLE-ISLE-EN-TERRE	
Renouvellement de réseau conduite Amiante-Ciment ZA St-Paul (1,05 km + 14 branchements)	LOUARGAT	153 895 €
Renouvellement de réseau RD712 phase 2 (680 ml + 5 branchements)	LOUARGAT	57 070 €
Prestion de service pour la facturation des redevances d'eau potable (SUEZ)	LOUARGAT	
Mission d'assistance technique sur le PPC de Gollot Braz (SDAEP22)	LOUARGAT	
Renouvellement de réseau rue de La Chapelle Saint-Riom Plouézec (409 ml + 26 branchements)	SECTEUR PAIMPOL GOELO	106 616 €
Renouvellement de réseau Cosquellou Plouézec (774 ml + 11 branchements)	SECTEUR PAIMPOL GOELO	88 135 €
Renouvellement de réseau La Lande Colas - Le Runiou Paimpol (650 ml + 12 branchements)	SECTEUR PAIMPOL GOELO	129 881 €
Renouvellement de réseau Gabriel Le Bras Paimpol (250 ml + 1 branchement)	SECTEUR PAIMPOL GOELO	89 651 €
Renouvellement de réseau Chemin de Croas Danet Paimpol (330 ml + 4 branchements)	SECTEUR PAIMPOL GOELO	41 065 €
Renouvellement de réseau Hent Pont Cariou Lanleff (286 ml + 5 branchements)	SECTEUR PAIMPOL GOELO	20 076 €
Renouvellement de réseau Kernou Yvias (360 ml + 1 branchement)	SECTEUR PAIMPOL GOELO	11 570 €
Renouvellement de réseau rue de Kernoa Paimpol (550 ml + 42 branchements)	SECTEUR PAIMPOL GOELO	248 100 €
Renouvellement de réseau rue P. Mendès France Paimpol (830 ml + 23 branchements)	SECTEUR PAIMPOL GOELO	203 633 €
Renouvellement de réseau Boucan Lanleff (350 ml + 2 branchements)	SECTEUR PAIMPOL GOELO	50 809 €
Création d'un réseau de distribution d'eau potable sur la commune d'Yvias (en liaison avec la nouvelle usine d'eau potable (3 587 ml + 4 branchements)	SECTEUR PAIMPOL GOELO	368 350 €
Création de conduites de transfert + fibre optique vers la nouvelle usine d'eau potable (11 170 ml)	SECTEUR PAIMPOL GOELO	2 045 885 €
Travaux de construction de l'usine d'eau potable de La petite tournée	SECTEUR PAIMPOL GOELO	
Réhabilitation de réseau rue Jules Vernes Guingamp (120 ml + 1 branchement)	SECTEUR GUINGAMP	28 587 €
Renouvellement de réseau Poul Vran Plouisy (265 ml + 3 branchements)	SECTEUR GUINGAMP	49 273 €
Renouvellement de réseau Rue du Croisic Plouisy (233 ml + 12 branchements)	SECTEUR GUINGAMP	68 155 €
Renouvellement de réseau Pen An Allée Pabu (185 ml + 1 branchement)	SECTEUR GUINGAMP	61 113 €
Renouvellement de réseau Traou Nen Plouisy (1 029 ml + 41 branchements)	SECTEUR GUINGAMP	205 000 €
Renouvellement de réseau Place de la République Guingamp (543 ml + 52 branchements)	SECTEUR GUINGAMP	210 000 €
Mission d'assistance technique sur le PPC de Pont Caffin (SDAEP22)	SECTEUR GUINGAMP	
Renouvellement de réseau route de Kerien Bourbriac (95 ml)	SECTEUR BOURBRIAC	27 791 €
Renouvellement de réseau rue d'Avaugour Bourbriac (191 ml + 17 branchements)	SECTEUR BOURBRIAC	68 205 €
Renouvellement de réseau rue Saint-Yves Bourbriac (108 ml + 8 branchements)	SECTEUR BOURBRIAC	44 073 €
Renouvellement de réseau Kerbiliou Ploeuc du Trieux (1 050 ml + 12 branchements)	SECTEUR PONTRIEUX	91 000 €
Renouvellement de réseau RD15 / Kergrist Ploeuc du Trieux (1 360 ml + 7 branchements)	SECTEUR PONTRIEUX	190 000 €
Renouvellement de réseau rue des Ecoliers Ploeuc du Trieux (350 ml + 16 branchements)	SECTEUR PONTRIEUX	40 838 €
Renouvellement de réseau Tachen Touz Mez Noz Ploeuc du Trieux (350 ml + 9 branchements)	SECTEUR PONTRIEUX	53 985 €
Renouvellement de réseau Cité de L'Argencourt Pontrieux (760 ml + 51 branchements)	SECTEUR PONTRIEUX	137 000 €
Renouvellement de réseau rue / côte des Fontaines Pontrieux (150 ml + 21 branchements)	SECTEUR PONTRIEUX	135 776 €

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

Renouvellement de réseau Kerdavid Saint-Clet (300 ml + 7 branchements)	SECTEUR PONTRIEUX	53 917 €
Renouvellement de réseau Kerglas Beauregard Saint-Clet (775 ml + 5 branchements)	SECTEUR PONTRIEUX	81 334 €

BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

BELLE-ISLE-EN-TERRE :

Branchements	2020	2021
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	**0,00 %**	**0,00 %**

LOUARGAT :

Branchements	2020	2021
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	**0,00 %**	**0,00 %**

TREGLAMUS :

Branchements	2020	2021
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	**0,00 %**	**0,00 %**

SECTEUR PAIMPOL GOELO :

Branchements	2020	2021
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	**0,00 %**	**0,00 %**

SECTEUR GUINGAMP :

Branchements	2020	2021
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1	1
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	**0,01 %**	**0,01 %**

SECTEUR BOURBRIAC :

Branchements	2020	2021
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	**0,00 %**	**0,00 %**

SECTEUR PONTRIEUX :

Branchements	2020	2021
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	**0,00 %**	**0,00 %**

TOTAL :

Branchements	2020	2021
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1	1
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	**0,00 %**	**0,00 %**

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

ETAT DE LA DETTE (GLOBAL)

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre	4 803 976,33 €	4 361 123,18 €
Remboursements au cours de l'exercice	616 539,55 €	620 310,93 €
dont en intérêts	175 594,52 €	161 561,41 €
dont en capital	440 945,03 €	458 749,52 €

AMORTISSEMENTS REALISES (GLOBAL)

	2020	2021
Montant de la dotation aux amortissements	950 442,84 €	936 843,59 €

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

BELLE-ISLE-EN-TERRE :

	2020	2021
montants des abandons de créance	107,00 €	74,00 €

LOUARGAT :

	2020	2021
montants des abandons de créance	NR	NR

TREGLAMUS :

	2020	2021
montants des abandons de créance	0,00 €	0,00 €

SECTEUR PAIMPOL GOELO :

	2020	2021
montants des abandons de créance	1 904,00 €	1 404,00 €

SECTEUR GUINGAMP :

	2020	2021
montants des abandons de créance	4 519,69 €	4 322,31 €

SECTEUR BOURBRIAC :

	2020	2021
montants des abandons de créance	479,00 €	382,00 €

SECTEUR PONTRIEUX :

	2020	2021
montants des abandons de créance	1 050,00 €	731,00 €

TOTAL :

	2020	2021
montants des abandons de créance	**8 059,69 €**	**6 913,31 €**

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

Synthèse des indicateurs des services de l'eau potable

BELLE-ISLE-EN-TERRE

Désignation	unité	2020	2021
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	€/m³	2,85	2,98
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	92,9
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	100	100
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	84,8	91,4
Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	0,7	0,4
Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	0,6	0,3
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0	0,6
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	95	95
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	1 400	1 400
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	9,0	5,9
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	98,7	95,4
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	2	2
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	10,5	1,5
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m³	0,002	0,002
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	1,91	1,52

LOUARGAT

Désignation	unité	2020	2021
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	€/m³	2,99	3,12
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	94,7
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	100	100
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	65,7	71,7
Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	1,4	1,3
Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	1,3	1,2
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,6	0,9
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	82	82
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	2 400	2 400
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	NR	NR
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	NR	NR
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	NR	NR
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	NR	NR
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m³	NR	NR
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	NR	NR

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

TREGLAMUS

Désignation	unité	2020	2021
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	€/m³	2,92	2,98
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	100	100
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	81,6	88,4
Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	0,7	0,4
Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	0,6	0,4
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,7	0,7
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	100	110
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	1 000	1 000
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	0	0
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	1	1
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	2,1	6,3
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m³	0	0
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	1,71	0,79

SECTEUR PAIMPOL GOELO

Désignation	unité	2020	2021
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	€/m³	2,65	2,71
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	100	98,0
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	80,3	81,3
Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	1,7	1,6
Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	1,6	1,5
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,7	0,8
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	110	110
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	19 039	18 936
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	4,1	4,3
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	99,0	98,6
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	2	2
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	0,9	0,8
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m³	0,002	0,001
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	1,38	1,46

SECTEUR GUINGAMP

Désignation	unité	2020	2021
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	€/m³	2,20	2,29
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	100	89,9
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	89,1	85,5
Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	2,3	3,1
Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	2,1	2,9
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,5	0,5
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	110	110
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	26 000	26 000
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	0	0
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	91,3	93,1
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	1	1
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	5,5	7,4
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m³	0,002	0,002
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	1,68	1,85

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 022-200067981-20221115-DEL2022_11_205-DE

SECTEUR BOURBRIAC

Désignation	unité	2020	2021
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	€/m³	2,94	3,03
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	100	100
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	91,1	88,7
Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	0,3	0,4
Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	0,3	0,3
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,1	0,1
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	110	110
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	5 900	5 900
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	6,2	7,2
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	99,1	97,7
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	2	2
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	0,7	0,3
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m³	0,002	0,001
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	4,77	2,50

SECTEUR PONTRIEUX

Désignation	unité	2020	2021
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	€/m³	2,65	2,72
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	100	83,3
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	78,8	81,1
Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	1,1	1,1
Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	1,0	1,0
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,6	1,1
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	109	109
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	6 000	6 000
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	5,4	6,0
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	97,9	97,5
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	2	2
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	1,2	0
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m³	0,006	0,004
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	2,17	2,93

GLOBAL

Désignation	unité	2020	2021
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	€/m³	2,52	2,55
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100,0 %	98,9 %
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	100,0 %	93,7 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80 %	80%
Rendement du réseau de distribution	%	84,9 %	83,6 %
Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	1,4	1,5
Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	1,3	1,4
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,5 %	0,6 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	107	107
Estimation du nombre d'habitants desservis	Hab	61 739	61 636
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	4,7	5,0
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	96,1 %	96,4 %
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	1 ou 2 jours	1 ou 2 jours
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	2,8	3,5
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m³	0,002	0,002
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	1,93 %	1,83 %